

Avis de la Bourse

Cotation en Bourse des titres « CITY CARS » suite à l'augmentation de capital de la société décidée par l'AGE du 30 mai 2019

A partir du 23 septembre 2019,

- Les **13 500 000** actions anciennes de la société « CITY CARS » seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés.
- Les droits d'attribution seront négociables en bourse dans les conditions suivantes :
 - Code Mnémonique : CTY19
 - Code ISIN : TN0007550023
 - Groupe de Cotation : 32
- Les **4 500 000** actions nouvelles gratuites, à attribuer à raison d'une (01) action nouvelle pour trois (03) actions anciennes, seront admises et négociables en Bourse sur la même ligne de cotation que les actions anciennes.